

Image not found or type unknown



Don de ma part de la maison

Par **feenature**, le **30/08/2011 à 10:49**

Bonjour, nous avons acheté une maison en 2008 et avons un crédit de 23 ans. Envisageant de nous séparer, est-ce que je peux en tant que copropriétaire lui faire don de ma part de la maison ? "la liberté n'a pas de prix"

Par **amajuris**, le **30/08/2011 à 11:25**

bjr, vous pouvez tout à fait faire une donation de votre part que vous possédez dans cette maison. Bien sûr, il vous faudra passer devant notaire avec ses émoluments ainsi que des frais importants demandés par l'administration fiscale.

Par **mimi493**, le **30/08/2011 à 13:48**

et si c'est un concubin, c'est 60% de droit